



FICHE RENSEIGNEMENTS

ANNEE 2026 - 2027

CLASSE :

Accueil matin et soir, Cantine

Accueil de Loisir Sans Hébergement

DATE RETOUR DOSSIER :

L'ENFANT :	Fille <input type="checkbox"/>	Garçon <input type="checkbox"/>
-------------------	---------------------------------------	--

NOM

PRÉNOM

DATE de Naissance

LIEU de Naissance

<u>Parents ou Responsable légal</u>	
Responsable légal 1	Responsable légal 2
Nom Prénom	Nom Prénom
Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :	Père <input type="checkbox"/> Mère <input type="checkbox"/> Autre :
Date Naissance	Date Naissance
Adresse	Adresse
.....
VilleCode Postal	VilleCode Postal
Profession :	Profession :
Tél. Domicile	Tél. Domicile
Travail	Travail
Mobile	Mobile
@mail	@mail
N°CAF/MSA Quotient Familial	N°CAF/MSA Quotient Familial

FACTURATION : **par mail** **par courrier**

SI PARENTS SÉPARÉS (en l'absence de jugement)
--

Je soussigné(e) Mme, M, atteste sur l'honneur pour

l'enfantavoir les modalités de garde et facturation suivantes :

- PÈRE** **MÈRE** **GARDE ALTERNÉE** **SEMAINES PAIRES** **SEMAINES IMPAIRES**
 GARDE CLASSIQUE

FACTURATION **100 % PÈRE** **100 % MÈRE** / **50 % PÈRE** **50 % MÈRE**

PERSONNES AUTORISÉES A RÉCUPÉRER L'ENFANT				
NOM	PRÉNOM	N° TEL FIXE	N°PORTABLE	LIEN PARENTÉ

Je soussigné(e) Mme, Mautorise mon enfant

- à quitter seul, l'établissement scolaire élémentaire uniquement, à (heure) :
- à quitter seul, le centre de loisir élémentaire uniquement, à (heure) :
- à participer aux activités mises en place dans le cadre des programmes d'animations de l'ALSH et du périscolaire de Milhaud.
- autorise les équipes d'animateurs de l'ALSH et Périscolaire à prendre des photos de mon enfant et à les diffuser dans les différents supports de communication de la commune (site internet de la Commune, Presse et dans le cadre des activités).

J'atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur des accueils périscolaire, restauration et ALSH Multi-sites ci-joint.

Fait à Milhaud le/...../.....

Signature des parents ou du représentant légal de l'enfant :
précédée de la mention « lu et Approuvé »

Ce document est obligatoire pour tout enfant inscrit aux services périscolaire et extrascolaire de la commune de Milhaud.

Sans le retour de ce dossier complet, la mairie ne peut garantir la prise en charge de votre enfant.